

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES
ACTE D'ENGAGEMENT VALANT C.C.P
(Cahier des Clauses Particulières)

Maître d'ouvrage : SYMTOMA AIGOUAL CEVENNES VIDOURLE

Pouvoir adjudicateur : Monsieur le Président

Mode de dévolution : Aux termes de l'article Article R2122-3 du code de la commande publique :
« **L'acheteur peut passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables lorsque les travaux, fournitures ou services ne peuvent être fournis que par un opérateur économique déterminé, pour l'une des raisons suivantes :**

- 1° Le marché a pour objet la création ou l'acquisition d'une œuvre d'art ou d'une performance artistique unique ;
 - 2° **Des raisons techniques.** Tel est notamment le cas lors de l'acquisition ou de la location d'une partie minoritaire et indissociable d'un immeuble à construire assortie de travaux répondant aux besoins de l'acheteur qui ne peuvent être réalisés par un autre opérateur économique que celui en charge des travaux de réalisation de la partie principale de l'immeuble à construire ;
 - 3° L'existence de droits d'exclusivité, notamment de droits de propriété intellectuelle.
- Le recours à un opérateur déterminé dans les cas mentionnés aux 2° et 3° n'est justifié que lorsqu'il n'existe aucune solution de remplacement raisonnable et que l'absence de concurrence ne résulte pas d'une restriction artificielle des caractéristiques du marché ».

Marché DE TRAITEMENT DES OMR DU SYMTOMA AIGOUAL CEVENNES VIDOURLE

A - Objet de la consultation et de l'acte d'engagement.

Objet de la consultation :

Traitement des ordures ménagères des communes adhérentes au SYMTOMA AIGOUAL CEVENNES VIDOURLE au centre d'enfouissement de Bellegarde ainsi que le site NEOVAL à Salindres.

La crise sanitaire actuelle (COVID 19) impacte la nomination et donc les décisions potentielles du nouvel exécutif. Il est donc nécessaire par le biais de ce contrat de prévoir 18 mois de prestation par tranche de 6 mois renouvelable par tacite reconduction à compter du 1^{er} juillet 2020.

En cas de résiliation du présent contrat, la collectivité devra nous en informer 1 mois avant la date anniversaire de chaque tranche par lettre recommandée avec accusé de réception (à savoir tranche 2 : avant le 1^{er} décembre 2020 ; tranche 3 : avant le 1^{er} juin 2021).

Tranche 1 : du 1^{er} juillet au 31 décembre 2020

Tranche 2 : du 1^{er} janvier au 30 juin 2021

Tranche 3 : du 1^{er} juillet au 31 décembre 2021

3. MODALITES D'EXECUTION :

Le traitement est réalisé sur les deux exutoires suivants :

- ISDND de Bellegarde
- NEOVAL Salindres

Il est précisé que les tonnes seront traitées prioritairement sur le site de NEOVAL en fonction de la capacité du site. Le delta du tonnage sera donc traité sur l'ISDND de Bellegarde.

4. PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT :

4.1 - Caractéristiques des prix pratiqués

Les prestations sont réglées par tonnage réellement enfouies sur l'ISDND de Bellegarde (30) ou traitées sur le site NEOVAL à Salindres (30).

4.2 - Modalités de variation des prix

Prix ferme

4.3 La facture est établie à partir de la date de signature du contrat par mois jusqu'à la fin du traitement. La facture sera payable à 30 jours net.

5. ATTRIBUTION DE JURIDICTION :

En cas de litige relatif à l'exécution ou à l'interprétation du présent contrat, les parties s'efforceront d'y trouver une solution amiable. A défaut, le litige sera porté devant le Tribunal Administratif de Nîmes.

B - Engagement du candidat.

B1 - Identification et engagement du candidat :

(Cocher les cases correspondantes.)

Après avoir pris connaissance du présent acte d'engagement valant CCP et conformément à ses clauses et stipulations,

Le signataire

s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

engage la société SUEZ RV MEDITERRANEE domiciliée à Narbonne sur la base de son offre ;

Siège social et établissement :

SUEZ RV Méditerranée

CS 17216

Rue Antoine Becquerel

11785 NARBONNE CEDEX

Tél 04 68 41 17 17

Fax 04 68 42 72 85

SIRET : 712 620 715 00169

Mail : jerome.bodier@suez.com

Code APE 38 11 Z

Numéro de TVA intracommunautaire FR 05 712 620 715

L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale de chaque membre du groupement, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. Identifier le mandataire désigné pour représenter l'ensemble des membres du groupement et coordonner les prestations.]

à exécuter la prestation demandée (traitement des déchets) :

aux prix indiqués ci-dessous ;

Taux de la TVA : 10 %

Montant (traitement des déchets) hors taxes¹ :

¹ Le montant de l'offre établie à partir de prix unitaires est calculé par référence à la quantité précisée.

Tarifs du 1^{er} juillet au 31 décembre 2020

ISDND Bellegarde

Montant hors taxes arrêté en chiffres à : 130.00 € /Tonne HT TGAP incluse*

**(Dont 25.00 €/T de TGAP 2020 en vigueur. Le montant de la TGAP sera réévalué chaque année conformément à la législation en vigueur).*

Montant hors taxes arrêté en lettres à : Cent Trente Euros par Tonne Hors Taxe TGAP incluse*

**(Dont 25.00 €/T de TGAP 2020 en vigueur. Le montant de la TGAP sera réévalué chaque année conformément à la législation en vigueur).*

Montant (traitement des déchets) TTC⁴ :

Montant TTC arrêté en chiffres à : 143 €/Tonne TTC TGAP incluse

Montant TTC arrêté en lettres à : Cent quarante-trois euros par Tonne TTC TGAP incluse

SITE NEOVAL Salindres

Montant hors taxes arrêté en chiffres à : 127.50 € /Tonne HT.

Montant hors taxes arrêté en lettres à : Cent Vingt-sept Euros et Cinquante centimes par Tonne Hors Taxe.

Montant (traitement des déchets) TTC⁴ :

Montant TTC arrêté en chiffres à : 140.25 €/Tonne TTC

Montant TTC arrêté en lettres à : Cent quarante euros et vingt-cinq centimes par Tonne TTC

Tarifs du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021

ISDND Bellegarde

Montant hors taxes arrêté en chiffres à : 144.00 € /Tonne HT TGAP incluse*

**(Dont 37.00 €/T de TGAP 2021 en vigueur. Le montant de la TGAP sera réévalué chaque année conformément à la législation en vigueur).*

Montant hors taxes arrêté en lettres à : Cent Quarante Quatre Euros par Tonne Hors Taxe TGAP incluse*

**(Dont 37.00 €/T de TGAP 2021 en vigueur. Le montant de la TGAP sera réévalué chaque année conformément à la législation en vigueur).*

Montant (traitement des déchets) TTC⁴ :

Montant TTC arrêté en chiffres à : 158.40 €/Tonne TTC TGAP incluse

Montant TTC arrêté en lettres à : Cent cinquante-huit euros et quarante centimes par Tonne TTC TGAP incluse

⁴ Ne pas remplir lorsque les règles de TVA intracommunautaire prévoient le paiement de la TVA par l'acheteur. Dans ce cas, celui-ci doit indiquer son numéro d'identification au titulaire avant la date de facturation.

RIB :

Société Marseillaise de Crédit 		Titulaire du compte : SUEZ RV MEDITERRANEE		
		Libellé du sous-compte : COMPTE COURANT		
Code banque	Code Agence	Numéro de compte	Clé RIB	Domiciliation
30077	04866	21368800200	26	AIX EN PROVENCE ENTR
IBAN : FR76 3007 7048 6621 3688 0020 026		RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE / IBAN Partie réservée au destinataire du relevé		
BIC : SMCTFR2A				
Adresse : SUEZ RV MEDITERRANEE RUE ANTOINE BECQUEREL BP 7216 11782 NARBONNE CEDEX				

B4 - Avance (article 87 du code des marchés publics) :

Je renonce au bénéfice de l'avance : NON OUI
(Cocher la case correspondante.)

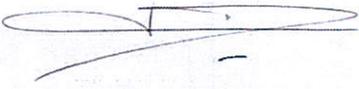
B5 - Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :

La durée d'exécution du marché public ou de l'accord cadre est de 18 mois à compter du 1^{er} juillet 2020.
(Cocher la case correspondante.)

la date de notification du présent document.

Le marché public ou l'accord cadre est reconductible : NON OUI
(Cocher la case correspondante.)

C - Signature de l'offre par le candidat.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Monsieur DIDIO Jean-Christophe Directeur Territorial OCCITANIE / NOUVELLE AQUITAINE BL Services aux Collectivités	Quint-Fonsegrives Le 29/4/20	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

D - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Désignation du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice) :

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

SYMPTOMA AIGOUAL CEVENNES VIDOURLE
PLACE DES ENFANTS DE TROUPE
30170 SAINT HIPPOLYTE DU FORT

Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre :

(Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.)

Monsieur Le Président ou son représentant.

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 109 du code des marchés publics (nantissements ou cessions de créances) :

(Indiquer l'identité de la personne, ses adresses postale et électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie.)

Monsieur le Président

Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :

(Joindre une annexe récapitulative en cas de pluralité de comptables.)

Madame la Trésorière de St Hyppolite du Fort
Boulevard des remparts
30170 St Hyppolite du Fort
Tel : 04 66 77 22 08

E - Décision du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

La présente offre est acceptée.

Elle est complétée par les annexes suivantes :
(Cocher la case correspondante.)

Annexe n°... relative à la présentation d'un sous-traitant (ou DC4) ;

Annexe n°... relative aux demandes de précisions ou de compléments sur la teneur des offres (ou OUV4) ;

Annexe n°... relative à la mise au point du marché (ou OUV5) ;

Autres annexes (A préciser) ;

Le Pouvoir Adjudicateur :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : St-Hippolyte du Fort, le 22 juin 2020

Signature

(Représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice
habilité à signer le marché public ou l'accord-cadre)

